

Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC
M. le Conseiller d'État Jean-François Steiert
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 18 octobre 2019

Prise de position relative l'avant-projet de révision de la loi sur les agglomérations (AP-LAgg)

Monsieur le Conseiller d'État Directeur,
Madame et Messieurs les Conseillers d'État,
Mesdames et Messieurs,

Le PDC du canton de Fribourg a le plaisir de vous soumettre sa prise de position relative à l'avant-projet de révision de la loi sur les agglomérations (AP-LAgg).

Les revendications du PDC se concentrent autour de deux points, à savoir les éléments institutionnels et les éléments financiers.

D'abord, le PDC est en faveur du maintien de l'agglomération de Fribourg et souhaite favoriser son extension. En cas de formation de deux cercles distincts, un grand cercle doit s'occuper *a minima* des tâches relatives à l'aménagement, à la mobilité et à l'environnement dans le même esprit qu'une association de commune. Un petit cercle se réunirait de façon moins formelle pour assurer les tâches complémentaires, par exemple la culture. L'élection des élus par le corps électoral n'est pas à retenir.

Le PDC est ensuite d'avis que le modèle d'association de communes doit être le modèle choisi avec le préfet comme président. En outre, le PDC propose qu'une association de commune annexe soit créée et en charge de la politique culturelle.

En ce qui concerne l'agglomération institutionnelle, elle est devenue aujourd'hui un empêchement de fusion. L'élection par le peuple des membres du conseil d'administration pose un problème institutionnel selon le PDC. De plus, l'élection ne devrait être possible que pour des conseillers communaux et généraux. Idéalement, le préfet ne devrait pas être président de l'agglomération institutionnelle.



Le PDC souhaite également faire quelques remarques sur le financement des agglomérations actuelles.

Un soutien financier pérenne au fonctionnement des agglomérations doit être inscrit dans la loi. Avec les nombreux projets d'agglomération et les délais de réalisation des mesures d'infrastructure de transport toujours plus contraignants, la situation devient difficile aussi bien financièrement qu'en ressources humaines. D'ailleurs, le fait qu'aucun poste ne sera créé, comme le mentionne le chapitre 4 du rapport, n'est pas acceptable. Il serait envisageable de s'inspirer du canton de Vaud qui soutient financièrement ses agglomérations par un mandat de prestations.

Enfin, le canton doit soutenir, comme la Confédération, les mesures retenues par celle-ci. Le rapport mentionne un soutien financier à hauteur de 50% de l'aide octroyée par la Confédération. C'est un minimum qui doit être inscrit dans la loi. Ce soutien peut fonctionner de la même manière en fixant des délais pour la réalisation des mesures.

Nous vous présentons, Monsieur le Conseiller d'État Directeur, Madame et Messieurs les Conseillers d'État, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Bruno Boschung

Président de la commission institutions,
fonction publique et personnel

Emilien Girard

Secrétaire administratif

Pour tout renseignement :

Bruno Boschung, 079 232 70 30, Président de la commission institutions, fonction publique et personnel